## Règles de constitution d'un MCD

- Règle 1 Deux classes qui doivent être reliées entre elles le seront par le biais d'une association identifiée pas un nom ou un rôle.
- Règle 2 Deux associations ne peuvent jamais être directement reliées entre elles
- Règle 3 Le nom de l'association doit représenter d'une manière concrète et significative l'information que l'on veut obtenir
- Règle 4 Un attribut est unique à une classe ou à une association
- Règle 5 Les classes et les associations ne doivent contenir que des données élémentaires, donc ne pas contenir des résultats de calcul ou des résultats de traitement
- Règle 6 Pour une occurrence donnée, une seule valeur doit être attribuée à chaque attribut de la classe ou de l'association
- Règle 7 Pour conserver l'historique d'une donnée d'une classe, on forme une nouvelle classe avec cette donnée et on ajoute une période d'application (exp. date)
- Règle 8 Chaque fois qu'un attribut est un code ou un type, on forme une nouvelle entité avec ce code/type et sa description
- Règle 9 Lorsqu'une association peut être déduite des autres associations, elle n'est pas représentée à moins qu'on veuille extraire une information spécifique à cette association
- Règle 10 Seule une association de type plusieurs à plusieurs peut avoir des attributs (Classe associative)